



**COMMUNE DE
BEUZEVILLE-LA-GRENIER
DEPARTEMENT
SEINE-MARITIME**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

Procurations : 0

Convocation :

27 Mai 2025

Délibération Numéro

2025.05.06.05

Objet :

**TRAVAUX DE
SECURISATION**

« Route du Carreau »

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20250605-2025050605-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2025

Publication : 12/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 Juin 2025**

Le cinq juin deux mil vingt-cinq dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 27 Mai 2025

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. AUBER François, Mme MAILLARD Martine, M. LEMAISTRE Alain, Mme RACINE Claire, Mme CHARDEY Brigitte, M. COURSEAUX Pierrick, M. LE CORRE Géraud,

Absents excusés :

Mme GEHAN Danielle, M. COULTOUKIS Vassili, M. LEFEVRE Christophe, Mme LECUYER Marie-Hélène, Mme PIERRE Angélique

Procuration :

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Martine MAILLARD est désignée pour remplir cette fonction.

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

EXPOSE :

Monsieur Le Maire présente le projet des travaux de sécurisation d'un muret situé Route du Carreau :

Ces travaux consistent à :

- Le démontage du mur en brique (31.50ml)
- L'enlèvement des fondations
- Creusement d'une tranchée, coulage de fondations, ferrailage,
- Pose d'une clôture
- L'évacuation des déchets,

Le coût prévisionnel des travaux pour la réfection des trottoirs s'élève à la somme de 10 734.00€ HT soit 12 880.80€ TTC

Monsieur Le Maire propose de :

- Prendre connaissance du projet et de le valider,
- Valider coût prévisionnel de 10 734.00€ HT
- Retenir l'entreprise Philippe COUTURIER
- L'autoriser à signer les documents se rapportant à ce dossier

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membre:

Présents (10 voix pour, 0 voix contre)

- Décide de valider le projet ci-dessus énuméré,
- De retenir l'entreprise Philippe COUTURIER
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier
- Charge Monsieur Le Maire à solliciter toutes les subventions possibles

Pour extrait conforme au registre

Le Maire

Gérard CAPOT



La Secrétaire de séance

Martine MAILLARD

M. Maillard